



INFORMATION AUX HABITANTS

IMPORTANT

REGLEMENTATION DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS

DÈS MARS 2022

L
A

M
A
I
R
I
E

La Communauté de Communes et les Communes de la Vallée offrent à leurs habitants un service de proximité permettant l'accès à une plateforme communale pour y déposer les déchets verts.

En raison de l'augmentation conséquente du coût de traitement et des volumes à traiter, il faut désormais différencier vos dépôts sur les plateformes soit :

- d'un côté les déchets ligneux (branchages)
- de l'autre les déchets de tonte

QUE FAIRE DE MES DECHETS DE TONTE ?

Astuces éco citoyennes :

* LES COMPOSTER, élément indispensable du compost

* LE MULCHING, herbe finement hachée pour protéger le gazon des sécheresses + engrais naturel pour le sol

* LE PAILLAGE AU POTAGER, en couche fine pour les cultures rapides (salades...) et en couche épaisse et préalablement séchée pour les cultures à cycle plus long (tomates, courgettes...)

* LE PAILLAGE AU PIED DES HAIES ET DES ARBRES, en couche épaisse

* TONDRE MOINS SOUVENT ET TONDRE PLUS HAUT, surtout en été, pour protéger votre gazon des sécheresses

* LAISSER DES ESPACES NON TONDUS, zones de refuge pour les insectes pollinisateurs et autre petite faune.

Avant de vous déplacer à la plateforme communale, penser éco-citoyenneté !

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E